

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 49 (1961)

Heft: 6

Artikel: Suisse

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-269720>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

A travail égal, salaire égal

Une enquête de Marie-Louise Landry III.

La femme prend-elle la place de l'homme ?

Relevons en passant qu'il est notoire que les femmes, une fois mariées, cessent généralement toute activité professionnelle. Certains reprennent du travail plus tard, si la nécessité s'en fait sentir. Sachons aussi qu'en Suisse, sur 100 femmes qui travaillent, 71 sont célibataires, 16 mariées, 8 veuves et 5 divorcées et que près de la moitié de ces femmes sont âgées de moins de 30 ans.

Peut-on dès lors prétendre, comme on l'entend si souvent, que la femme en Suisse prend la place de l'homme. Au vu des chiffres cités, et en ces temps de haute conjoncture où la chasse à la main-d'œuvre est le problème

N° 1 de nos industriels et où nous devons faire appel à un pourcentage important de main-d'œuvre étrangère, je crois pouvoir répondre non. D'autant plus, que par un phénomène assez curieux, les jeunes filles paraissent justement tentées par des métiers qui semblent souffrir d'une désaffection de la part des garçons. Tel est le cas, me disait le secrétaire de l'Association des Jeunes Commerçants, pour les apprentis de commerce qui, année après année, sont moins nombreux, attirés qu'ils sont vers la technique et ses réalisations plus spectaculaires qu'un prix de revient ou une facture.

Ainsi donc les femmes sont maintenant admises dans le monde de la production des biens économiques, alors que jusqu'à maintenant, on ne s'était occupé d'elles que sur le plan de la consommation.

Qui dit bien de production, dit rendement. Qui dit rendement dit salaire. Examinons maintenant la situation des salaires féminins en Suisse, non sans essayer tout d'abord de définir la formule : Travail égal — salaire égal.

Cette formule, qui peut paraître claire et précise de prime abord, s'avère cependant confuse dès qu'on la serre d'un peu près. Apparemment il n'est pas difficile de définir les mots : salaire égal, le salaire étant la rémunération du travail.

Pour qu'il soit égal, il faut bien tenir compte évidemment des différents bonis, primes, etc., payés directement ou indirectement, en laissant toutefois de côté les allocations familiales qui ne peuvent en aucun cas être considérées comme discrimination contre les femmes, à condition qu'elles soient payées indifféremment, si nécessaire, au père ou à la mère de famille.

Bien autrement complexe est le terme de travail égal, et c'est sur ce point que la controverse est née, qu'elle s'est étendue et elle n'est certes pas près de trouver une solution. Que faut-il entendre par travail égal ?

Le travail égal se limite-il aux cas où les hommes et les femmes accomplissent des travaux identiques ou presque identiques ?

Faut-il encore admettre, avec l'employeur, que le travail égal est synonyme de rendement égal.

Qu'on prenne l'une ou l'autre, ou même les deux définitions, on constate que le problème est déjà beaucoup plus restreint. Il n'est nullement question, comme d'aucun le croient, de relever d'une manière générale les salaires

des femmes au niveau des salaires masculins. Il s'agit seulement, dans une même profession dans une même catégorie de cette profession, de supprimer des inégalités qui ne se justifient pas par une différence dans la nature du travail : vendeurs et vendeuses dans le même magasin ; institutrices et institutrices d'un même degré ; infirmiers-chefs et infirmières-chefs d'un même hôpital ; ouvriers et ouvrières de polissage de la même fabrique de boîtiers or.

La Convention internationale N° 100 sur l'égalité des salaires est revenue pour la quatrième fois au Conseil des Etats, pour la cinquième fois au Conseil national, qui a maintenu son point de vue en faveur de la ratification, tandis que les Etats sont restés sur leur non. L'affaire ira donc aux experts de la commission de conciliation.

Dans le canton de Saint-Gall, la nouvelle loi sur le traitement des institutrices est entrée en vigueur en décembre 1960, avec effet rétroactif au premier octobre. Les institutrices y sont sur le même pied que les institutrices non mariées.

(A. S. F.)

Grande-Bretagne

Le 1er janvier 1961, tous les salaires dans l'administration britannique ont été ajustés d'après le principe « salaire égal pour un travail de valeur égale ».

Car, si l'on voulait relever en Suisse tous les salaires féminins au niveau de ceux des hommes, l'handicap serait lourd à remonter ! Il est indéniable en effet que chez nous, les salaires féminins sont nettement inférieurs à ceux des hommes. D'une façon générale, le salaire moyen d'une ouvrière n'était en Suisse, en 1955, que 64 % du salaire moyen d'un ouvrier, celui d'une employée, 61 %. Ceci n'est du reste pas une indication valable. Elle ne nous montre qu'une seule chose, c'est que les femmes en Suisse et, en partie je dois dire par leur faute, sont en grande majorité dans les emplois les plus mal rémunérés.

Cependant, si je tiens compte à la fois des statistiques sur les gains, des contrats collectifs que j'ai obtenus, des études que j'ai lues, et surtout des avis des chefs de personnel et patrons que j'ai rencontrés, je crois pouvoir affirmer qu'actuellement dans l'ensemble, on considère encore comme normal pour un travail sensiblement égal, un rabattement de 25 % à 30 % pour les ouvrières.

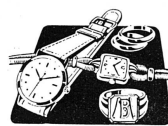
(A suivre.)

FAIRE PLAISIR...

Préoccupation de circonstance... Et pourquoi pas un carnet de dépôt de l'Union de Banques Suisses: le cadeau qui fait plaisir.

8, rue du Rhône - Molard - Eaux-Vives
Mont-Blanc - Servette - Place Dorcière
Carouge - Chêne-Bourg - Cointrin
GENÈVE

Léon Šmulović



- HORLOGERIE
- BIJOUTERIE

Grand choix de montres, bijoux, chevalières, alliances or.

Genève, Terrassière 5
Tél. 36 54 89

FRAISSE & C^o

TEINTURIERS
GENÈVE

Magasins :
Terreaux-du-Temple 20 Tél. 32 47 35
Rue Micheli-du-Crest 2 Tél. 24 17 39
Rue de Rive 7 Tél. 25 19 37

Magasin et usine :
Rue de Saint-Jean 53 Tél. 32 89 58

TEINTURE ET NETTOYAGE



DROGUERIE
DU MOLARD

PLACE DU MOLARD 8
GENÈVE

OUVROIR DE L'UNION DES FEMMES

AUX PETITS LUTINS

9, rue de la Fontaine - Téléphone 25 35 66
GENÈVE

Confections soignées
pour enfants

INSTITUT DE BEAUTE
LYDIA DAÏNOW
Ecole d'esthéticiennes
Place de la Fusterie 4 Genève
Tél. 24 42 10 Membre de la FREC

Achetez suisse
Dentelles, tissages, céramiques, bois, pailles, foulards, mouchoirs, à
ART RUSTIQUE SUISSE
H. Cuénoud, avenue du Théâtre 1, Lausanne

ENCAUSTIQUE - BRILLANT
SOLIDE
ABEILLE
LIQUIDE
NETTOIE • CIRE • BRILLE VITE

OPTIQUE MODERNE
ALBERT KRÄUER GENÈVE
OPTICIEN DIPLOMÉ RUE DU MT-BLANC
MAÎTRISE FÉDÉRALE

Pour être sûre
de la **QUALITÉ**
achetez au
Super-Marché
Alinno
la plus grande concentration alimentaire de la Suisse romande

Toute l'alimentation sous un seul toit

GRANDE MAGASIN
INNOVATION
LAUSANNE

Tél. 23 11 20

LA MAISON RENOMMÉE
POUR SON GRAND CHOIX
DE TRICOTS ET LAINES
A TRICOTER
Weith
ROUBOURG
LAUSANNE
CONFECTION JERSEY
ALPINIT - HANRO

SUISSE

Fédération suisse des femmes de carrières libérales et commerciales

Les 18 et 19 mars se sont tenues à Lausanne, en présence de la présidente internationale, Mlle Peller, de Zurich, les assises 1961 de la Fédération suisse des femmes de carrières libérales et commerciales. Après avoir ouvert vers 16 heures l'assemblée des déléguées avec sa verve coutumière, la présidente suisse, Mme Marta v. Greyer, donna un bref aperçu des faits les plus saillants enregistrés durant l'année écoulée, son rapport figurant in extenso, en français et en allemand, dans le numéro du « Courrier » remis à chaque participante. Elle releva entre autres l'obligation de prévoir dès maintenant le renouvellement du comité central dont le mandat échoit en 1962. Les comptes furent adoptés avec remerciements à la trésorière.

On entendit ensuite un magistral exposé de M. le ministre Dr Peter von Salis, qui montra comment, depuis la création de la Société des Nations, la Suisse dut sans cesse adapter sa politique aux événements mondiaux. Le dîner servi dans les salons de l'Hôtel de la Paix permit aux membres des différents clubs de faire plus ample connaissance. Et la soirée s'acheva par quelques sketches présentés fort spirituellement par M. René Merminod.

Le dimanche matin, Mme Lefaucheur, de Paris, présidente du Conseil international des associations féminines, conquit son auditoire en parlant d'abondance de « nos responsabilités dans un monde en évolution ». On l'aurait écoutée longtemps encore.

Puis, malgré la pluie et la neige, ce fut le joyeux départ en direction du vignoble vaudois, où les FBW furent reçues très amicalement par M. Jacotet, municipal, au « Dézaley de la ville de Lausanne ». Cette première partie de cave officielle offerte à quelque 160 femmes fut pour celles-ci l'occasion de déguster, avec un plaisir évident, les meilleurs crus du lieu. Si le temps inclement compromit quelque peu la promenade en cars le long de la Corniche, il ne réussit cependant pas à amoindrir la charmante printanerie de la rivière vaudoise. Après un lunch rapide à Grandvaux, une visite de la maison Buttin, de Lex, sous la conduite de son actuelle propriétaire âgée de plus de 90 ans, fin fit à ces deux journées si parfaitement réussies, dont il sied de féliciter le jeune club lausannois.

Le lundi suivant, une vingtaine de FBW assistèrent à Genève à une séance du Congrès mondial de la condition de la femme, au Palais de l'ONU, puis se rendirent au BIT.

Enfin, le 28 mars, quelques membres du club de

Genève et des déléguées au dit congrès retrouvèrent chez leur présidente, Mlle Travolletti, au cours d'un « sept à neuf » très réussi, Miss Thomlingson, première vice-présidente de la Fédération internationale des femmes de carrières libérales et commerciales, qui voulut bien compléter les informations données à Grandvaux et répondre aux questions qui lui furent posées.

Lors d'un Séminaire de femmes africaines à Addis-Abeba, elle fut mise en présence de femmes noires remarquables : médecins, juge, professeurs, etc. Il sera intéressant de voir si, par la suite, dans les pays qui viennent seulement d'obtenir leur indépendance, les femmes parviendront à s'imposer plus rapidement que cela n'a été le cas en Europe. En Angleterre, par exemple, où les femmes possèdent le droit de vote depuis des dizaines d'années, 27 seulement siègent au Parlement à côté de 600 hommes.

Partout il reste beaucoup à faire, même sur les points traités au Congrès, l'unanimité est loin d'avoir été réalisée sur des questions telles que l'âge minimum pour le mariage des mineures, le droit à une éducation identique — et non seulement équivalente — pour les filles et les garçons, le salaire égal pour l'homme et la femme, les obligations fiscales de la femme qui travaille, etc. Il est donc réconfortant de penser que des personnalités de valeur telles que Miss Thomlingson et Mme Lefaucheur ne ménagent ni leur temps, ni leur peine, pour qu'une solution satisfaisante intervienne dans des domaines vitaux pour les femmes. Nous leur en exprimons notre vive reconnaissance.

Musique

Le 27e concours musical du Lyceum de Suisse a eu lieu à Berne, le 12 mars dernier. Concours de jeunes violonistes, fort intéressant qui mit en valeur Eva Zurbrugg, du Lyceum de Berne, toute jeune musicienne au talent affirmé, déjà très mûr et plein de promesses. Elle obtint à l'unanimité le premier prix.

Marianne Egli, du Lyceum de Bienne, se fit remarquer par un beau son, un style expressif et obtint un second prix aussi à l'unanimité. Le jury était composé de Magda Lavanchy, Hans Haug, Julien-François Zbinden et du Dr Kienberger, de C.

Le Fonds national suisse pour la recherche scientifique a décerné le prix Otto Naegeli à Mlle Kitty Ponce, actuellement professeur extraordinaire à l'Université de Genève. Ce prix, d'un montant de 100 000 fr., vient récompenser de longues recherches — en collaboration avec le professeur Guyénot — dans le domaine de la détermination du sexe. Mlle Kitty Ponce est membre de l'Association des femmes universitaires.

La doctoresse Renée Girod, de Genève, ancienne vice-présidente du Conseil international des femmes et ancien membre du comité de l'A. S. F., a reçu la médaille d'or du service auxiliaire de l'Armée du Salut, en reconnaissance de 30 ans de soins donnés gratuitement dans les maisons sociales de l'Armée du Salut. Elle est la seule titulaire de cette distinction dans notre pays.

L'Association suisse de gymnastique féminine a nommé comme rédactrice de son calendrier Mlle Marianne Nünli; la nouvelle rédactrice romande du supplément féminin du *Gymnaste suisse* sera Mlle Elisabeth Kropf.

(A. S. F.)

REUNIONS ET CONFÉRENCES

Mercredi 19 avril Genève

Union des femmes, 22 r. Etienne-Dumont, 20 h. 30. *Club du rapprochement* : Conférence de Mme Paul Chaponnière sur *Jules Renard*.

Jeudi 20 avril Genève

Union des femmes, 22, rue Et.-Dumont — 16 h., thé de membres — 16 h. 45, conférence de M. V. Gautier, conseiller aux Etats.

« *Quelques aspects de la vie publique en Suisse* »

Mardi 25 avril Genève

Restaurant La Rochelle, rue du Commerce — 20 h. 15, conférence de Mme R. Lebel, prof. à l'Université de Lyon, *Présence de la femme*.

Mercredi 26 avril Zurich

Assemblée de la *Fédération des éclaircisseuses suisses*.

IMPRIMERIE NATIONALE — GENÈVE